Session de Printemps de la Section 03 du Comité National de la Recherche Scientifique

19-21 juin 2023

Présents : Jean-Marie George (Président) ; Ricardo Lobo (Secrétaire Scientifique) ; Maria Chamarro (Bureau) ; Johann Coraux (Bureau) ; Isabelle Philip (Bureau) ; Emmanuel Beraudo ; Michele Casula ; Marcello Civelli ; Sophie de Brion ; Abdeslem Fnidiki ; Sylvie Hebert ; Ivan Maksimovic ; François Parmentier ; Cédric Robert ; Céline Roux-Byl ; João Sampaio ; Fausto Sirotti

Présente le 20 et 21 : Karyn Le-Hur ;

Excusés, présents par zoom pour les évaluations : Christopher Bauerle ; Aurélien Manchon ;

Excusé : Stéphane Berciaud ;

Assistante administrative : Danuta Dufrat-Chabrière

Fonctionnement et Positionnement de la Section

Durée du mandat des membres de la section – La section est favorable à une durée de 4 ans pour le mandat (au lieu de 5 ans). Cela incitera plus de CR à candidater pour faire partie de la section, puisque la section actuelle (et historiquement) ne fait pas d'endopromotion.

HCERES – En règle générale, la section ne participera aux évaluations HCERES que si elles comportent une visite sur place.

Concours 2024 – À la suite d'un changement du décret qui dicte les règles des concours, la section a fait une sélection des candidats à auditionner lors du concours DR2 en 2023. La section 3 a décidé de continuer à faire cette sélection des candidats DR2 pour le concours 2024.

Titularisation

La commission a donné un avis favorable aux 3 dossiers de titularisation des CR ayant pris fonction en début 2022.

- Arthur Marguerite au LPEM (Paris)
- Antoine Reserbat-Plantey au CRHEA (Valbonne)
- Evgeny Stepanov au CPHT (Palaiseau)

Évaluation à mi-vague

La commission a donné un avis favorable à 1 dossier d'évaluation à mi-vague (initialement prévue pour la session d'automne 2022).

Éméritats, Changement de Section

Éméritats – 4 nouvelles demandes et 4 demandes de renouvellement pour lesquelles la section donne un avis très favorable. Les nouvelles règles du CNRS imposent qu'on ne peut demander que deux renouvellements d'éméritat. Cette décision n'est pas rétroactive, donc tous les chercheurs émérites en cours peuvent encore demander deux renouvellements, indépendamment du nombre de demandes passées.

Demande de changement de section – Une demande de changement de la section 03 vers la section 02. Avis favorable.

Changement et Nomination de Direction d'Unité

La section 3 a donné un avis très favorable aux changements dans la direction des unités suivantes :

Institut Pascal : nomination d'Yves Balkanski à la direction du laboratoire et Anniina Salonen comme directrice adjointe.

Fédération de Recherche QuantAlps : nomination d'Anna Minguzzi à la fonction de direction et Franck Balestro à la fonction de directeur adjoint de la Fédération.

Laboratoire Léon Brillouin : nomination de Arnaud Desmedt à la direction du laboratoire.

Laboratoire de Physique des Solides : nomination de Véronique Brouet à la fonction de directrice adjointe.

Création d'IRL

IRL FACTS : La section a donné un avis favorable à la création de l'IRL avec le Kavli Institute à l'UCSB sur la thématique des matériaux quantiques et de la physique statistique, sous la direction de Lucile Savary ayant comme adjoint Boris I. Shraiman.

Rencontres avec DU

La section a échangé avec les directeurs des unités qui sont en renouvellement de contrat avec le CNRS, dont la section 03 est la principale : P. Boucaud du CRHEA; Pierre Rabu et Rodolfo Jalabert (adjoint) de l'IPCMS. La section a aussi échangé avec Arnaud Desmedt à l'occasion de la demande d'avis sur sa nomination à la direction du LLB.

Avis de pertinence sur un renouvellement d'association au CNRS

Nous avons donné un avis très favorable au renouvellement de rattachement au CNRS des laboratoires CHREA et IPCMS (laboratoires dont la section 03 est la principale). La section émet aussi un avis très favorable à l'IJL, l'IM2NP, et le CINaM dont la section n'est pas la principale. La section regrette l'absence du rapport HCERES pour les deux derniers laboratoires. Pour ces unités, la section s'est basée sur leur rapport d'activité et le projet pour émettre son avis.

Echange avec la direction de l'Institut de Physique (INP)

Les informations données par Thierry Dauxois (directeur) et Frédéric Petroff (DAS 1C – matière condensée) sont relayées ci-dessous par thèmes.

Promotions 2022, suite aux propositions faites par la section 3 à la session d'automne 2022 : L'INP disposait initialement de 15 possibilités de promotions de CRCN à CRHC ; 4 promotions supplémentaires lui ont été accordées. Concernant le passage à l'échelon HEB, ce sont 11 + 1 promotions qui ont été données. Le travail de recensement des candidats potentiels avec les directeurs d'unités est crucial pour optimiser les candidatures en nombre et qualité. La section avait classé tous les candidats à l'échelon 9 et 10 méritants pour le passage CRHC ainsi que pour le passage à l'échelon HEB.

Pour le passage DR2 vers DR1, 22 + 1 promotions étaient finalement possibles à l'INP. La direction souligne l'importance de la prise en compte des tâches collectives dans l'appréciation des dossiers de promotions dans le corps des directeurs de recherche. Le tableau suivant indique le nombre de candidats classés par la section 03 et de promotions décidées par le CNRS.

	Classés par la commission 03	Retenus par le CNRS
CRHC	8	8
CRHC HEB	7	3
DR1	7	7
DRCE1	4	3
DRCE2	3	3

Concours CRNC et DR2 : Le jury d'admission pour le concours 2023 n'a pas encore eu lieu. La direction de l'INP a présenté une analyse des listes d'admissibilité. Elle constate une diminution de l'âge moyen de recrutement (années après la thèse). Pour la section 03 cet âge, de 6,1 ans en 2021, diminue à 5,3 en 2022 et à 4,9 en 2023. Le renouvellement des candidats d'une année à l'autre est particulièrement important. L'objectif d'un recrutement à un âge moyen 3 ans après thèse à l'horizon 2026 est rappelé. Avec pour objectif le rajeunissement de l'âge d'entrée au CNRS, l'INP insiste sur le fait qu'une première candidature ne doit être aucunement pénalisante pour un recrutement au CNRS. La direction de l'INP renouvèle la recommandation aux futurs candidats de construire des projets susceptibles de s'intégrer de façon convaincante dans deux possibles laboratoires d'accueil. Elle souligne que l'affectation se fait après le recrutement et est décidée par la direction de l'institut, et note que cette approche permet d'augmenter les possibilités

de recrutements, par exemple lorsque deux candidats présentent des projets dans les mêmes laboratoires.

Une augmentation progressive et continue de l'âge de recrutement DR2 en section 03 est constatée. Les raisons probables en sont l'augmentation dans les années passées de l'âge de recrutement CRCN, et le fort taux candidature/postes pour le concours DR2. Il est rappelé que le nombre de postes ouverts aux concours DR2 est lié au nombre de collègues possédant une HDR, et qu'une promotion CRHC ne préjuge pas d'une réussite future au concours DR2. En 2023, deux candidats CRHC dans des sections de l'INP sont en liste d'admissibilité au concours DR2.

Sur l'ensemble des admissibles au concours DR, les sections et CID de l'INP ont classé 5 candidats externes au CNRS. Un arbitrage sera nécessaire. Le jury d'admission DR aura lieu la première semaine de juillet.

Le nombre de postes en concours pour 2024 est encore inconnu. Il dépend du nombre de départs à la retraite et des conséquences de la nouvelle réforme des retraites qui ne sont pas encore claires.

Chaire de Professeur Junior : Les concours se sont tenus pour 3 chaires qui concernaient des laboratoires de l'INP, pour une autre, commune avec l'INSIS et une dernière commune avec l'INB et l'INSMI. Les résultats seront connus fin juillet.

Rattachement des laboratoires : 1238 structures de recherche sont rattachées au CNRS. Le CNRS souhaite que les unités ne gardent que les tutelles avec lesquelles elles ont un attachement effectif. Quelques unités ont le CNRS en tant que tutelle secondaire. Dans ce cas, le CNRS va ré-évaluer la pertinence de ce rattachement et pourrait décider d'un désengagement ou la création d'Équipes Mixte de Recherche.

ANR : Avec l'augmentation du taux de réussite à son appel à projet générique annuel, l'ANR envisage de revenir à une sélection des propositions de projets à un seul tour. La direction de l'INP n'est pas favorable à cette proposition.

NOEMI : Un point sur les NOEMI d'hivers et de printemps a été présenté montrant un solde positif pour celles de printemps (+9).

Électricité : T. Dauxois a mentionné la facture d'électricité particulièrement élevée pour l'INP mais qui sera couverte pour l'ensemble des laboratoires en 2023.

Rapport de Conjoncture

La commission doit rendre un rapport de conjoncture pour mars 2024. Ce rapport est fait séparément de la prospective scientifique réalisée par le CNRS en ce moment. Il doit montrer les thématiques de recherche, leurs évolutions, l'interface, la cohérence, les forces et faiblesses dans les unités sur les sujets qui concernent la section 03.

Attribution des Primes RIPEC

La section 03 a décidé d'examiner les dossiers de demande de prime RIPEC, composante C3. La section ne fait que proposer un classement qui peut être suivi ou pas par le CNRS. Les membres de la section peuvent demander la prime mais leurs dossiers sont évalués séparément par le comité scientifique.

71 candidatures ont été reçues, hors membres de la commission. En rapport avec les possibilités et les consignes énoncées par l'INP la section a classé 24 dossiers, 1er ex-aequo, et 26 autres dossiers en liste complémentaire. Parmi les 24 dossiers classés 1er, nous avons classé 58% de candidats CR et 25% de femmes. En comparaison, l'effectif de la section compte 47% CR et 18% de femmes (31% de femmes sur l'ensemble du CNRS).